

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube

DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de Bar-sur-Aube

\*\*\*\*\*

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 2 pouvoirs

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Date de convocation 7 septembre 2023
Date de publication 19 septembre 2023

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Pierre Frederic MAITRE, Jean-Pierre NANCEY, Régis RENARD, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absents : **Katty CLAYES TAHKBARI, Raphaël DA CRUZ, Emmanuel PROVIN, Mickaël VAIRELLES, Angélique CHEVRE, Bruno LORILLERE, Pierre MARY.**

Représentés : **Anita DANGIN à Evelyne BOCQUET, Pascale PETIT à Claudine BAUDIN ERARD.**

**Madame Simone DEVAUX** a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 07\_14092023

**N°07 : TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION ET SUPPRESSION DE POSTES**  
**Rapporteur : Madame Claudine ERARD**

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, il est proposé d'actualiser le tableau des emplois de la Commune pour tenir compte de l'évolution des besoins.

Lors du conseil municipal du 11 juillet 2023, il a été approuvé la création, à compter du 15 juillet 2023 de 4 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps plein et la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, de 4 postes d'adjoint technique. Cependant, il s'avère qu'une erreur a été commise dans le délibéré car il aurait dû être créé deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et 2 postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et procédé à la suppression de 2 postes d'adjoint technique et de 2 postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Aussi, il est proposé de procéder, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, à la suppression des deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe créés à tort et de procéder à la création de deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Par ailleurs, suite à la demande de réduction de son temps de travail d'un agent effectuant de la surveillance dans les écoles, il est proposé de supprimer un poste d'adjoint d'animation à 18.58/35<sup>ème</sup> et de créer un poste d'adjoint d'animation à 13.33/35<sup>ème</sup>

Ainsi, il est prévu notamment les ouvertures de postes suivantes :

- Deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet suite à avancements de grade
- Un poste d'adjoint d'animation à 13.33/35<sup>ème</sup>

Parallèlement, il est prévu les suppressions de postes suivantes :

- Deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, suite à leur création à tort lors du conseil municipal du 11 juillet 2023
- Deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 suite à avancement de grade
- Un poste d'adjoint d'animation à 18.58/35<sup>ème</sup>

Considérant l'avis favorable de la commission des finances et ressources humaines du 5 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les ouvertures de postes suivantes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 :
  - Deux postes d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet suite à avancements de grade
  - Un poste d'adjoint d'animation à 13.33/35<sup>ème</sup>
- **APPROUVE** les suppressions de postes suivantes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 :
  - Deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
- **APPROUVE** les suppressions de postes suivantes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :
  - Deux postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet
  - Un poste d'adjoint d'animation à 18.58/35<sup>ème</sup>
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme au registre des délibérations  
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube



PH

...Simone...DEV...X..., secrétaire de séance